

360 CAPITAL PARTNERS
Société par actions simplifiée au capital social de 424.900 euros
Siège social : 138, boulevard Haussmann – 75008 PARIS
498 943 471 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

PREMIERE DECISION

***Modifications des articles 16.3 et 16.4 des statuts de la Société
relatifs à la gouvernance de la Société***

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du projet de Statuts modifiés,

décident de modifier les articles 16.3 et 16.4 des Statuts de la Société comme suit :

« 16.3.- Rémunération de la Direction

La rémunération du Président de la Société, des Directeurs Généraux et des Responsables de succursale est fixée par décision collective des associés statuant à la majorité des $\frac{3}{4}$ des associés présents ou représentés.

16.4.- Dirigeants au sens de l'article L. 532-9 II 4° du Code monétaire et financier

La direction de la Société au sens de l'article L. 532-9 II 4° du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers est exercée par le Président de la Société et les Directeurs Généraux.

Un salarié, spécialement habilité par décision collective des associés statuant à la majorité des $\frac{3}{4}$ des associés présents ou représentés, à assurer la direction effective de la Société, peut également occuper les fonctions de dirigeant effectif au sens de l'article L. 532-9 II 4° du Code monétaire et financier. »

Le reste des dispositions de l'article 16 demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

***Prise d'acte de la démission de Monsieur Emanuele LEVI
de ses fonctions de Directeur Général de la Société***

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et de la copie de la lettre de démission de Monsieur Emanuele LEVI,

prennent acte de la démission de Monsieur Emanuele LEVI de ses fonctions de Directeur Général de la Société et de dirigeant effectif de la Société avec effet à compter du 1^{er} janvier 2025. Monsieur Emanuele reste membre du Conseil d'Administration de la Société.

[...]

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés **décident** de conférer tous pouvoirs au formaliste :

la société LVPRO SAS au capital social de 51 454,80 €, 15 rue de Milan, 75009 Paris
immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 809 015 407
représentée par Loïc LE GOAS et ses mandataires listés en complément du justificatif d'identité

Aux fins :

- d'effectuer et d'assurer toutes formalités, notamment de radiation de la Société, (y compris de complétion ou de correction du RNE) nécessaires vis-à-vis du Guichet Unique, du Registre du Commerce et des Sociétés et du Registre des bénéficiaires effectifs, ou de toute autre administration,
- de certifier conformes tous actes, documents, et notamment tous les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A 123-4 du Code de commerce et tout document accompagnant le dossier de formalité, ainsi que tout acte aux fins d'enregistrement fiscal,
- de demander l'accès au Registre des bénéficiaires effectifs (Décret n°2917-1094 du 12 juin 2017 relatif au Registre des bénéficiaires effectifs définis à l'article L. 521-2-du Code monétaire et financier), de signer le formulaire relatif aux bénéficiaires effectifs,
- et de signer tout document ou pièce nécessaire à cet effet, et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

Le présent extrait de l'acte unanime est signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée DocuSign (www.docusign.com), à la date de signature indiquée dans le certificat électronique de signature, et conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:
 François Tison
3D7A04635CD34EA...

Le Président

Monsieur François TISON